Présentation Synthétique Budget Primitif 2023 Centre d'Animation et d'Hébergement de Loisinord

Les comptes de gestion ont été validés par le comptable, le budget primitif reprend les résultats de 2022, après le vote du compte administratif.

Page 4 :
Le résultat de clôture 2022 présente un excédent de fonctionnement de 95 317.16€ et un excédent d'investissement de 219 831.58€
Ainsi le budget primitif 2023 du CAHL s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 365 537.16€ et en investissement à hauteur de 336 113.58€
Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 86 806.60€, et en recette à 24 800.00€

Quant à la section de fonctionnement :
A/ pour les dépenses :
Page 12 :

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général : chapitre 011 : 193 055.16€, pour le fonctionnement du Centre d'Hébergement.
- les charges de personnel : chapitre 012, estimées à 80 000,00€, reversées au budget principal,
- les crédits pour les créances éteintes : chapitre 65 : 1 000,00€

Les dépenses d'amortissement : chapitre 042 s'élèvent à 91 482.00€. (dépenses de fonctionnent qui s'équilibrent avec les recettes d'investissement page 16)

B/ pour les recettes :
Page 14:

- Chapitre 70 : 60 000,00€, pour les recettes d'exploitation.
- Chapitre 77 : 191 514.,00€, il s'agit de la subvention du budget principal, et du paiement d'indemnité d'assurance.

Chapitre 042 : 18 706,00€, pour l'amortissement des subventions.(recettes de fonctionnement qui s'équilibrent avec les dépenses d'investissement page 15).

Quant à la section d'investissement :
page 15

A/ pour les dépenses :
Chapitre 20 : une provision de 10 000.00e, pour des frais d'études.
Chapitre 21 : une provision de 165 000,00€, pour les immobilisations : pose d'une aire d'accueil et de loisirs, rénovation du bâtiment (dalles, mise en place de la wifi….)
Chapitre 23 : 55 600.98€
Il s'agit de provisions des travaux le cas échéant.

Chapitre 040 : 18 706,00€, €, pour l'amortissement des subventions.

Les restes à réaliser de 86 806.60€, pour la construction de l'aire d'accueil et de loisirs et le revêtement du sol.

B/ pour les recettes :
Page 16 :

Chapitre 040 : 91 482.00€. Il s'agit des amortissements.
Le reste à réaliser de 24 800.00€, il s'agit de la subvention de la Caf, le financement de l'aire de loisirs.

Et le compte 001 : pour le report de l'excédent d'investissement de 219 831.58€